

Délégués :

En exercice :.....	16
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	0
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 12 novembre 2020

DECISION N° BC/20-072

Petite Enfance

Marché 2020-035 Fourniture et livraison de repas, pique-niques et goûters pour les ALSH et les structures petite enfance

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 6 novembre 2020, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 12 novembre 2020 à 16h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, François OUZILLEAU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Antoine ROUSSELET, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Dominique MORIN

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/20-22 du 11 juillet 2020, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure aux seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour la fourniture et livraison de repas et pique-niques en liaison froide pour les accueils de loisirs du territoire de Seine Normandie Agglomération et la fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance du territoire de Seine Normandie Agglomération;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-035 « Fourniture et livraison de repas et pique-niques en liaison froide pour les accueils de loisirs du territoire de Seine Normandie Agglomération et la fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance du territoire de Seine Normandie Agglomération », suite à l'analyse des offres qui sera validée par la Commission d'appel d'offres pour les lots :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de repas et pique-niques en liaison froide pour les accueils de loisirs du territoire
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance secteur de GASNY
- Lot n° 3 : Fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance secteur de SAINT-MARCEL
- Lot n° 4 : Fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance secteur de VERNON
- Lot n° 5 : Fourniture et livraison de repas, goûters et pique-niques en liaison froide pour les structures petite enfance secteur des ANDELYS

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr

